

L'HIVER

PEUT VOUS SURPRENDRE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
EN CONDITIONS HIVERNALES 2010-2011

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER

LES PRÉALABLES INDISPENSABLES À LA CONDUITE HIVERNALE

Outre la pose de pneus d'hiver, votre voiture doit être bien préparée pour affronter les rigueurs de la froide saison. L'inspection, la vérification et l'équipement constituent les préalables indispensables à la conduite hivernale.

Faites inspecter :

- les pneus*, y compris le pneu de secours;
- le système d'échappement;
- les systèmes d'allumage et électrique;
- l'état des phares, des clignotants, des feux de détresse et du klaxon;
- les courroies;
- les freins;
- la batterie;
- l'alternateur.

* Une fois par mois, vérifiez ou faites vérifier la pression des quatre pneus.
Une baisse de pression d'aussi peu que 10 % peut rendre la conduite plus hasardeuse.

Faites vérifier :

- l'huile à moteur et à transmission;
- les liquides pour freins, de servodirection et antigel;
- le fonctionnement du système de chauffage et de dégivrage;
- le niveau de liquide lave-glace;
- le fonctionnement des essuie-glaces*.

* Les essuie-glaces recouverts d'une gaine de caoutchouc flexible empêchent l'adhérence de la glace, améliorant ainsi la visibilité sous la pluie verglaçante ou le grésil.

Équipez-vous des articles suivants :

- pelle, balai à neige, grattoir et câbles d'appoint;
- plaques antidérapantes;
- antigel de canalisation d'essence;
- liquide de lave-glace conçu pour l'hiver;
- sac de sable ou de sel;
- lampe de poche et piles de rechange;
- couverture chaude, bottes, foulard et tuque, gants et mitaines;
- allumettes et bougies;
- fanions, fusées de détresse et autres dispositifs lumineux (réflecteur, lampe électrique);
- trousse de premiers soins;
- avertisseur d'oxyde de carbone.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA CONDUITE HIVERNALE

En matière de conduite hivernale, les caractéristiques de l'hiver sont telles que, même pour un conducteur expérimenté et malgré les opérations d'entretien des routes, les risques persistent. Adopter individuellement un comportement adéquat en fonction de l'environnement routier améliore votre sécurité et celle des autres usagers de la route, et facilite les activités d'entretien.

Voici quelques-unes des bonnes habitudes à prendre lorsque vous circulez en hiver.

Ralentissez

En conditions hivernales, il importe d'adapter sa vitesse de façon à réduire la distance de freinage. Même avec des pneus d'hiver, rouler moins vite vous permettra d'éviter bien des désagréments.

Gardez vos distances

Sur la route, conservez une distance de freinage sécuritaire d'au moins deux secondes entre votre véhicule et celui que vous suivez dans des conditions routières normales et d'au moins quatre secondes dans des conditions routières hivernales difficiles.

Soyez patients et prudents en présence des véhicules d'entretien

Rappelez-vous que ces mastodontes ont besoin d'espace et de temps pour accomplir un travail essentiel. Leur vitesse de croisière étant d'environ 50 km/h, il est important que vous fassiez preuve de patience quand vous les suivez sur la route. Et, surtout, évitez de les dépasser, car vous ne pouvez jamais être certains de l'état de la chaussée devant eux ni de l'intensité de la poudrière qui sera soulevée par leur passage.

Avant chaque départ

- Renseignez-vous sur les conditions routières en visitant le www.quebec511.gouv.qc.ca ou en composant le 511. Ce service est accessible de partout au Québec, sans frais, 24 heures par jour, 7 jours sur 7.
- Assurez-vous que votre voiture est complètement déneigée, c'est-à-dire les vitres, les rétroviseurs, le toit, le capot, les phares et la plaque d'immatriculation.

Rappel important au sujet des pneus d'hiver

À compter du 15 décembre 2014, un pneu d'hiver devra :

- porter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé;
- ou
- être muni de crampons et utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers.

Pour plus d'information sur les modalités applicables en matière de pneus d'hiver, ou pour d'autres conseils sur les préparatifs pour l'hiver, on peut consulter le site Web du ministère des Transports à l'adresse www.mtq.gouv.qc.ca.

